



Paris, le 3 février 2010

CASUS BELLI

SYNERGIE-OFFICIERS est scandalisé par le projet gouvernemental visant à licencier purement et simplement les fonctionnaires soumis à une obligation forcée de mobilité qui n'accepteraient pas les postes imposés par l'Administration.

SYNERGIE-OFFICIERS rappelle que dans une période où des sacrifices sont demandés en permanence aux fonctionnaires de Police, à la fois en termes de performance, de polyvalence et d'investissement personnel, il n'est pas acceptable que la menace se substitue à la contrainte

On imagine aisément les conséquence désastreuses d'un tel dispositif à l'occasion des réformes programmées pour 2010 : police d'agglomération et des territoires, redéploiement Police / Gendarmerie... et le sort réservé aux Officiers de la Police Nationale concernés !

SYNERGIE-OFFICIERS affirme que le statut des fonctionnaires est une condition substantielle de leur engagement dans le service public.

Attenter à ce statut par le chantage à l'emploi constitue en l'état une provocation et à terme, un casus belli.

Le Bureau National